

Rapport de gestion

(Dollars canadiens, à moins d'avis à l'effet contraire, et en conformité avec ICCA).

Ce rapport de gestion (« rapport de gestion ») a pour but d'aider à la compréhension des tendances et des changements dans les résultats d'opérations et des finances de la compagnie. Conséquemment, il devrait être lu de concert avec les états financiers non vérifiés intermédiaires pour le trimestre s'étant terminé le 30 septembre 2009.

Déclarations prospectives

Certaines déclarations contenues dans le présent rapport de gestion sont de nature prospective, et sont assujetties à de nombreux risques et incertitudes, connus et inconnus. Pour de l'information permettant d'identifier les risques et incertitudes connus, relatifs à l'émission par le ministère de l'environnement d'un certificat d'autorisation afin de construire la mine à Oka, aux ressources financières, aux prix du marché, aux taux de change, aux conflits politico-sociaux, à la concurrence, à l'achat du site de l'ancienne mine Columbius de la municipalité d'Oka advenant l'émission du certificat d'autorisation, et d'autres facteurs importants qui pourraient se traduire par un écart considérable entre les résultats réels et les résultats évoqués, nous vous référons à la rubrique Risques et incertitudes, dans le présent rapport de gestion. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de manière importante des résultats anticipés exprimés dans ces déclarations prospectives.

1 Description des activités

1.1 Sommaire

La mission de Niocan est de devenir un producteur de ferroniobium dès que possible, suivant l'émission d'un Certificat d'Autorisation (« CA ») du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (« MDDEP »). À long terme, la compagnie prévoit récupérer certains sous-produits de ses gîtes (ressources historiques) et produire des ferroalliages et autres sous-produits connexes. La compagnie n'a aucun revenu important à cette étape du développement.

Le projet d'Oka consiste à développer un complexe minier comprenant une mine souterraine, un concentrateur et un convertisseur pour la production de ferroniobium. Le projet a franchi toutes les phases exploratoires, y compris deux campagnes de forage en 1995–96 et en 1997, pour un total de 22,204 mètres, afin de définir deux gîtes (ressources historiques): le S-60 et HWM-2. Plusieurs essais métallurgiques de concentration, ainsi que des analyses furent effectués durant la période d'exploration. Ces essais, basés sur les différentes

minéralisations des ressources historiques S-60, ont permis de développer un circuit de récupération optimal pour le pyrochlore, qui contient le niobium.

Ressources historiques de la propriété de niobium d'Oka

Millions de tonnes (coupure à 0.5% Nb₂O₅)

Ressource historique	Mesurées	Indiquées	Teneur % Nb₂O₅
S-60	7.30	3.11	0.66
HWM-2	1.32	2.22	0.56

Les données plus haut reproduisent la description des ressources historiques de ferroniobium à Oka, suivant une étude de faisabilité complétée par Met-Chem/Pellemont en 1998, qui indiquait le potentiel économique du projet, ainsi qu'une mise à date en janvier 2000 de cette étude par Met-Chem/SNC-Lavalin. Ce rapport de janvier 2000 énonçait que « *l'opinion du consortium Met-Chem/Pellemont était que l'évaluation de la ressource disponible présentée dans le rapport géologique était adéquate. Met-Chem/SNC-Lavalin est en accord avec les conclusions tirées par Met-Chem/Pellemont* » (traduction libre). Puisque ces deux études ont été complétées avant l'entrée en vigueur de la norme canadienne 43-101, Niocan ne peut référer ses actionnaires à ces études sans inclure les mises en garde appropriées à l'effet que ces études ne permettent pas d'établir des ressources ou des réserves minérales conformément aux exigences de la norme canadienne 43-101. Aussi, comme aucune personne qualifiée n'a effectué le travail requis au complet pour classer les ressources ou les réserves faisant l'objet de l'estimation historique dans les ressources minérales ou les réserves minérales à jour, Niocan ne considère pas les ressources ou les réserves faisant l'objet de l'estimation historique comme étant des ressources minérales ou des réserves minérales, au sens des articles 1.2 et 1.3 du Règlement 43-101, qui soient à jour, et, en conséquence, on ne devrait pas se fier à l'estimation historique.

En 2004, Niocan a acquis une propriété avec trois gîtes (ressources historiques) de Fe magnétite, située près de la Rivière Grand Baleine (la « propriété Grande Baleine »).

1.2 Projets

a) Projet de niobium à Oka

Durant le troisième trimestre de 2009, la compagnie a continué de s'enquérir auprès du MDDEP dans le but d'obtenir le certificat d'autorisation qui permettrait à la compagnie de construire une mine à Oka. La compagnie a échangé de la

correspondance et a communiqué avec le MDDEP; la compagnie n'a reçu à ce jour aucune indication à savoir si le MDDEP a l'intention d'émettre le certificat d'autorisation, ni quant au moment où le MDDEP prendra cette décision. Toutefois, la compagnie a reçu une confirmation écrite du MDDEP au cours du quatrième trimestre de 2008 à l'effet que le MDDEP consultait les premières nations à Kanasetake relativement au projet de la compagnie de construire sa mine à Oka.

La direction de la compagnie a rencontré le conseil Mohawks de Kanasetake à deux reprises, en février et en avril 2008, et a aussi tenu une présentation spéciale du concept de la mine ainsi que de l'étude Golder sur la nappe phréatique destinée aux résidents de Kanasetake. Le but de cette présentation était de dissiper les appréhensions de la communauté Mohawk quant aux impacts environnementaux allégués ainsi que relativement aux effets sur l'eau souterraine potentiellement reliés au projet de mine dans le rang Ste-Sophie d'Oka, situé à 6 kilomètres de Kanasetake. Le conseil de bande Mohawk de Kanasetake a émis un communiqué de presse le 24 septembre 2009 indiquant qu'il « *demandait qu'une évaluation complète soit effectuée immédiatement par le gouvernement fédéral relativement à une mine de niobium planifiée pour la région. L'implication du fédéral est essentielle compte tenu des préoccupations relatives à la sécurité, des droits aborigènes et des questions de responsabilité fiduciaire.* » (traduction libre) La compagnie a répondu à ce communiqué de presse par l'envoi d'une lettre au Grand Chef Paul Nicholas en date du 1^{er} octobre 2009, réitérant l'invitation passée de la compagnie à une rencontre avec le conseil de bande et afin d'ouvrir et de fournir un accès à une salle d'informations, aux fins de communication et de consultation de toute information pertinente de nature technique et environnementale qui, de l'avis de la compagnie, serait de nature à rassurer le conseil de bande Mohawk de Kanasetake. La compagnie est d'avis que les nombreuses études effectuées au cours des dernières années ainsi que deux rapports BAPE (« Bureau d'audiences publiques sur l'environnement ») ont indiqué que le projet de mine de niobium d'Oka est sécuritaire du point de vue environnemental. De plus, la compagnie croit que le gouvernement fédéral n'a pas juridiction sur de tels sujets. La compagnie a en fait reçu des lettres en 2001, 2002 et 2003 de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale énonçant qu'Environnement Canada, Santé Canada, Ressources Naturelles Canada, Pêches et Océans Canada et la Commission canadienne sur la sécurité nucléaire ont confirmé l'absence de déclencheur aux termes de l'article 5 de la loi canadienne sur l'évaluation environnementale, suivant leur analyse du projet de mine de niobium d'Oka. Toutefois, la compagnie devra respecter la réglementation environnementale canadienne relativement aux eaux rejetées des mines de métaux.

À la demande de Niocan, Met-Chem a réalisé une étude sur le marché et les prix du niobium pour la compagnie durant le mois de février 2008. Les principaux producteurs de ferroniobium sont toujours le Brésil (CBMM et Mineração Catalao) avec 77 300 T en 2007 (2008 P; 97 500 T) et Niobec avec 3 500 T/A

constant. Il y a des petits producteurs (25 – 200 T/A) en Australie, Nigéria, Rwanda, Mozambique, Congo. Les principaux utilisateurs sont l'Allemagne (71%), les États-Unis (27%), le Japon (19%) et la Chine (13%). Il sera intéressant pour Niocan de mettre à jour son étude de faisabilité de 2000 compte tenu de l'évolution du prix (US\$/lb) qui était de 6,83\$ en 2002 pour atteindre 26,50\$ en mai 2007 et 21,50\$ en janvier 2008. La moyenne du prix des trois dernières années a été de 12,88\$ US/lb. lamGold, propriétaire de la mine Niobec, a annoncé dans son communiqué de presse daté du 11 juin 2009, que le prix du ferroniobium était de 35\$ US/kg (15,90\$ US/lb). Niocan est souvent approchée par des parties intéressées à acheter du ferroniobium ou de devenir partenaire avec la compagnie. Aussi, il existe une demande accrue pour les terres rares (National Post, September 11, 2008). Selon un rapport de synthèse sur la propriété de Niobium de la compagnie, préparé par les Consultants Protec Inc. le 5 novembre 1997, le concentré de pyrochlore de Niocan contient 14% de terres rares.

b) Propriété de fer de Grande Baleine

La propriété de Grande Baleine comprend trois (3) gîtes (ressources historiques) qui ont été visités par des géologues de Met-Chem et par Niocan en juillet et août 2006. Le 31 août 2006, Met-Chem a livré un Rapport technique selon le Règlement 43-101. Dans ce rapport, Met-Chem a indiqué ce qui suit : « *Il doit être compris que les ressources présentées dans ce rapport technique consistent dans des estimés historiques qui n'ont pas été vérifiés par des données plus récentes et ainsi elles ne peuvent pas être catégorisées et ne nous pouvons nous y fier. Toutefois, Met-Chem croit que ces estimés historiques fournissent une indication conceptuelle du potentiel de la propriété et sont pertinents à la planification de programmes d'exploration futurs et à l'évaluation de la propriété.* » (traduction libre)

Cette propriété de 17,098 acres qui traiterait en moyenne 36% Fe magnétite tel qu'indiqué par du forage en 1957-1960, a été acquise par Niocan le 10 février 2004. Elle est située à 80 km de l'embouchure de la Rivière Grande Baleine sur la Baie d'Hudson, Territoire Inuit classe III. Des travaux intensifs d'exploration effectués dans les années 1960 indiquent une estimation du tonnage et de la teneur de quelque 942 millions de tonnes de ressource minérale de fer (Belcher Mining Corporation Ltd., November 1960 by L.M. Scofield). Selon le rapport rendu par Met-Chem le 31 août 2006, « *les méthodes de calcul utilisées dans la préparation de ce rapport étaient considérées comme fiables dans les années 1960; toutefois les calculs de réserves minérales ou de ressources minérales sont généralement basées sur des logiciels miniers qui sont plus robustes et qui peuvent effectuer des calculs en 3 dimensions. Il sera nécessaire de combiner des informations historiques manquantes avec des informations nouvelles avant d'être en mesure d'utiliser les indicateurs de tests de concentration pour les estimés nouveaux de ressources minérales ou de réserves afin d'être conforme à NI 43-101.* » (traduction libre).

Dans la mesure où la compagnie n'a pas établi de ressources minérales et n'a pas effectué d'étude préliminaire de faisabilité, elle ne peut, depuis l'entrée en vigueur de la norme canadienne 43-101, parler de « réserves minérales » ni de « réserves de minerai », sans mettre les mises en garde appropriées afin d'illustrer qu'il s'agit d'une estimation historique. Aussi, comme aucune personne qualifiée n'a effectué le travail requis pour classer les ressources ou les réserves faisant l'objet de l'estimation historique dans les ressources minérales ou les réserves minérales à jour, Niocan ne considère pas les ressources ou les réserves faisant l'objet de l'estimation historique comme étant des ressources minérales ou des réserves minérales, au sens des articles 1.2 et 1.3 du Règlement 43-101, qui soient à jour, et, en conséquence, on ne devrait pas se fier à l'estimation historique.

Niocan doit mettre à jour ces estimations et les études des années 50 et 60 afin de démontrer la faisabilité d'une mine de fer contemporaine et ainsi de pouvoir susciter de l'intéressement d'un ou plusieurs partenaires dans ce projet potentiel. Niocan désire identifier un partenaire ayant la capacité financière requise afin de partager les coûts d'une évaluation préliminaire en contrepartie de l'obtention d'un pourcentage de propriété, toute en conservant éventuellement une position dans ce gîte historique, en référant aux travaux géologiques effectués dans les années 60. Lorsque le projet sera commencé, la compagnie prévoit que l'évaluation préliminaire s'échelonnera sur une période de deux (2) saisons de calendrier.

Suivant la fin du 2^e trimestre de 2009, soit du 1^{er} au 10 juillet 2009, la compagnie a procédé à une expédition à la propriété Grande Baleine afin de prélever des nouvelles carottes de forage afin de faire des tests métallurgiques. La compagnie prévoit recevoir les résultats de ces tests au cours du quatrième trimestre de 2009.

c) Propriété de niobium de la Baie James

Il n'y a pas eu de développement nouveau quant au positionnement de Niocan sur cette propriété de niobium de la Baie James. La compagnie projette de revisiter ce dossier avec les détenteurs de 40% des droits miniers, qui ont aussi le droit de gérance, au moment opportun, selon le progrès du projet Oka.

2. Résultats d'exploitation

2.1 Sommaire

a) Projet de Niobium à Oka

La compagnie est depuis plusieurs années dans l'attente de la réception d'un CA du MDDEP qui lui permettrait d'exploiter son projet de mine à Oka. La compagnie considère qu'elle a produit toutes les informations requises par le MDDEP afin de lui permettre d'obtenir le CA; toutefois, malgré les tentatives répétées de la compagnie afin d'obtenir une indication du MDDEP quant à ses intentions relativement au CA, la compagnie n'a pas reçu d'information concluante à cet effet. La compagnie a préparé un plan afin d'intervenir auprès de plusieurs ministres québécois et intervenants de la région d'Oka durant l'automne 2009, afin d'obtenir du soutien additionnel pour convaincre le MDDEP d'émettre le CA, ce qui permettrait à la compagnie de construire sa mine souterraine de niobium sur le rang Ste-Sophie d'Oka, Québec, le plus tôt possible.

Au cours du troisième trimestre de 2009, Niocan a accordé un mandat à Met-Chem visant la mise à jour formelle des coûts de financement et d'opération du complexe minier projeté. Ces travaux devraient être complétés au cours du quatrième trimestre de 2009 à un coût estimé à \$150,000. Niocan ne prévoit pas devoir modifier le plan de la mine ou les plans sous-terrains, de surface et de l'usine. De plus, l'étude socio-économique effectuée par KPMG en 2000 devrait être mise à jour au cours du quatrième trimestre de 2009, au coût d'environ \$65,000, afin de fournir de l'information additionnelle à tous les partenaires de la compagnie, ses actionnaires, les représentants et départements gouvernementaux et les communautés régionales. Les ressources minières d'Oka sont présentement en voie d'être recalculées selon les exigences de la norme canadienne 43-101 par une personne qualifiée, au coût approximatif de \$50,000.

Niocan prévoit compléter les autres parties de l'étude de faisabilité selon la norme canadienne 43-101 seulement lorsque le CA sera émis par le MDDEP; cette information sera requise à ce moment pour des fins de financement du projet. La compagnie considère que la mise à jour de l'étude de faisabilité complète compatible avec la norme canadienne 43-101 requerrait environ six (6) mois et coûterait plus de 500 000\$.

Selon les études de faisabilité de 1998 et de 2000 mentionnées ci-haut, la construction de la mine et de l'usine s'échelonnerait sur deux (2) années et requerrait des fonds de cent dix millions de dollars (110 000 000\$). Comme ces estimations datent de plus de 9 ans, elles devront être mises à jour afin de tenir compte notamment du prix plus élevé du ferroniobium et des coûts de construction plus élevés.

À ce jour, 4 767 551\$ ont été capitalisés aux états financiers relativement aux frais reportés pour ce projet. Ceux-ci consistent principalement dans des études géotechniques, de faisabilité et de conception du projet de mine de Niobium à Oka.

b) Propriété de Fer de Grande-Baleine

Le 31 août 2006, Met-Chem a livré son rapport technique qui recommande d'effectuer des travaux sur le projet de Grande-Baleine pour la période de 2006 à 2008, ceux-ci totalisant sept million trois cent mille dollars (7 300 000\$). La compagnie n'a pas débuté ces travaux, et recherche plutôt un partenaire ayant la capacité financière requise afin de partager les coûts d'une étude de préfaisabilité en contrepartie de l'obtention d'une participation dans cette propriété.

En juillet 2009, la compagnie a recueilli des nouvelles carottes de forage et des carottes prélevées en 1957-60 par Belcher Mining Corporation LTD des sites minéralisés A, D et E (36% Fe magnétite) sur la propriété de Grande-Baleine (17 098 acres). Cette propriété est située à 80 kilomètres des villages Kuujuarapik – Whapmagoostui dans la Baie d'Hudson. L'objectif de ce programme 2009, au coût approximatif de \$250,000, est d'effectuer des tests métallurgiques modernes afin de confirmer la taille optimale du grain de minerai des gîtes (ressources historiques) pour une libération maximale du fer. Un rapport à être préparé par Met-chem devrait être complété au cours du quatrième trimestre de 2009 lorsque les tests seront complétés par le consortium de recherche appliquée en traitement et transformation des substances minérales (Corem), de Québec (Québec).

À ce jour, 340 078\$ ont été capitalisés aux états financiers relativement aux frais reportés pour ce projet. Ceux-ci consistent principalement dans l'étude effectuée par MetChem ainsi que des frais relatifs à la reconnaissance de terrain effectuée par des géologues de Niocan, ainsi que des coûts engagés au troisième trimestre de 2009 dans le cadre de la campagne d'échantillonnage et de tests métallurgiques.

2.2 Revenus et dépenses

Les revenus de Niocan pour le trimestre s'étant terminé le 30 septembre 2009 proviennent d'intérêts sur les dépôts bancaires, et se sont élevés à 899\$ (10 007\$ en 2008), ainsi que des revenus de location qui se sont élevés à 6 500\$ (1 772\$ en 2008)

Les dépenses encourues pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009, d'un montant total de 121 951\$ (136 012\$ en 2008) consistent principalement en des charges relatives à l'octroi d'options d'achat d'actions (39 450\$, comparativement à 0\$ en 2008), des honoraires professionnels (9 936\$,

comparativement à 70 275\$ en 2008), des frais de bureau et d'administration (23 718\$, comparativement à 17 185\$ en 2008), les honoraires des administrateurs (16 400\$, comparativement à 15 200\$ en 2008), et les frais de l'agent de transfert et les frais d'enregistrement (12 533\$, comparativement à 8 936\$ en 2008).

2.3 Résultats trimestriels sommaires

Le tableau suivant présente certains extraits des états des résultats trimestriels :

TRIMESTRE TERMINÉ LE	REVENU TOTAL (\$)	PERTE NETTE (\$)	PERTE NETTE PAR ACTION (\$)
30 septembre 2009	7 399	114 552	0.01
30 juin 2009	1 581	286 471	0.01
31 mars 2009	6 149	92 809	0.01
31 décembre 2008	24 722	58 149	0.01
30 septembre 2008	11 779	124 233	0.01
30 juin 2008	6 582	216 140	0.01
31 mars 2008	9 726	133 360	0.01
31 décembre 2007	13 457	112 561	0.01

La compagnie n'a eu aucuns revenus significatifs au cours des huit derniers trimestres. Les variations des pertes nettes sont principalement attribuables à des variations de dépenses effectuées par la compagnie pour faire préparer des études d'ingénierie, ainsi qu'à des charges relatives à l'octroi d'options.

2.4 Bilan

L'actif total de la compagnie se chiffre à 7 633 893\$ au 30 septembre 2009 (8 040 659\$ au 30 septembre 2008). Au 30 septembre 2009, le fonds de roulement totalise 1 212 057\$ (1 703 303\$ au 30 septembre 2008), l'avoir des actionnaires totalise 7 601 370\$ (8 040 659\$ au 30 septembre 2008) et l'encaisse totalise 1 074 180\$ (1 592 088\$ au 30 septembre 2008).

2.5 Liquidités

Au 30 septembre 2009, les actifs à court terme de la compagnie s'élevaient à 1 212 057\$ (1 703 303\$ au 30 septembre 2008). Un placement privé de 1 080 000\$ par l'émission de 1 800 000 actions à 0,60\$ par action a été réalisé au troisième trimestre de 2008, ce qui représentait une prime de 13% par rapport au prix du marché de 0,53\$ de l'action de Niocan sur le TSX le 5 juin 2008.

La compagnie investit seulement dans des valeurs liquides et ayant une cote élevée. La compagnie n'investit pas dans des papiers commerciaux endossés à des actifs.

La compagnie considère que ces fonds seront suffisants pour respecter tous ses engagements actuels. Toutefois, des fonds additionnels seront requis pour financer ses deux projets principaux, soit le projet de Grande-Baleine et le projet d'Oka. Quant au projet d'Oka, la compagnie détient présentement les fonds requis afin de mettre à jour son étude de faisabilité, et si et quand le CA sera émis par le MDDEP, la compagnie devra solliciter des fonds additionnels substantiels, à être confirmés par la mise-à-jour de l'étude de faisabilité présentement en cours, afin de construire la mine et l'usine.

2.6 Engagements

La compagnie a un bail de location pour ses bureaux à Montréal pour un montant d'environ 33 000\$ par année.

Le 24 avril 2006, la compagnie renouvelé son entente avec la municipalité d'Oka qui accordait à la compagnie une options d'acquérir la partie frontispice du site orphelin de la St. Lawrence Columbiun pour une somme de 200 000 \$; cette entente de renouvellement devait expirer le 31 décembre 2007, et a été renouvelée de nouveau par la compagnie jusqu'au 30 juin 2008. Un montant de 45 000 \$ a été versé à la municipalité d'Oka depuis la signature initiale de cette entente. La compagnie était intéressée à acquérir ce site afin qu'il serve de parc à résidus pour la future mine de niobium dans le rang Ste-Sophie d'Oka et la compagnie se serait engagée, si elle avait acheté cette propriété, à restaurer un petit site adjacent. La compagnie a décidé de retarder des discussions relatives au renouvellement de cette option avec la municipalité d'Oka pour le moment, en attendant d'obtenir d'autres nouvelles relativement à l'émission du certificat d'autorisation par le MDDEP.

3. Opérations entre parties apparentées

Au cours du troisième trimestre de 2009, il n'y a pas eu d'opération entre parties apparentées.

4. Principales estimations comptables

Utilisation d'estimations :

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Nous vous référons à la note 3 des états financiers de la compagnie pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009, qui détaille certaines estimations comptables utilisées.

5. Propriétés minières et d'exploration

Les actifs miniers comprennent les droits à l'acquisition d'intérêts dans deux propriétés minières et des frais d'exploration reportés, 48 titres miniers (claims) couvrant 1604 acres ainsi qu'un bail minier et des droits de surface sur 231 acres (110 hectares) à Oka ainsi que sur la propriété de fer de Grande Baleine couvrant 17 098 acres. Les titres sur Grande Baleine ont été renouvelés pour deux ans jusqu'en 2011.

Les coûts d'exploration sont reportés jusqu'à ce que la rentabilité économique des projets soit déterminée. Ces coûts seront alors transférés aux propriétés minières. Les coûts sont radiés lorsque les propriétés sont abandonnées ou que leur récupération est incertaine. La direction a défini l'incertitude comme étant l'une des éventualités suivantes : soit qu'il n'y a plus de ressources financières disponibles pour le développement sur une période trois années consécutives, ou que les résultats des travaux d'exploration ne justifient pas d'investissement additionnel.

6. Modification des conventions comptables

Nous vous référons à la note 2 des états financiers de la compagnie pour le trimestre s'étant terminé le 30 septembre 2009, qui détaille des modifications aux conventions comptables.

7. Nombre d'actions en circulation

En date de ce rapport, le nombre d'actions en circulation émis et pleinement dilué était :

Actions ordinaires émises et en circulation	20 763 833
Options accordées	2 782 000
Bons de souscription	0
Débetures convertibles	0
Total	23 545 833

8. Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

8.1 Contrôles et procédures de communication de l'information

Le Règlement 52-109, « Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs », publié par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières exige que le chef de la direction et chef de l'information financière attestent qu'il leur incombe d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information pour la Société, que les contrôles et procédures de communication de l'information ont été conçus de manière adéquate pour fournir l'assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société leur est communiquée, qu'ils ont évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société, et que leurs conclusions concernant l'efficacité de ces contrôles et procédures de communication de l'information à la clôture de la période visée par les documents annuels ont été communiquées par la Société.

Sous la supervision et avec le concours de la direction, y compris le président, chef de la direction et le chef de l'information financière, nous avons évalué l'efficacité des procédures et contrôles de communication de l'information de la Société au 30 septembre 2009 et la direction a conclu que, au 30 septembre 2009, les processus et contrôles comportaient une faiblesse importante, laquelle est attribuable à une séparation inadéquate des fonctions relatives, d'une part, à l'autorisation, à l'enregistrement, à l'examen et au rapprochement des opérations de vente et d'achat et, d'autre part, à l'enregistrement des encaissements et au rapprochement des comptes bancaires. Cette faiblesse importante pourrait

donner lieu à des inexactitudes importantes dans les états financiers et est également considérée comme une faiblesse importante des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la société. La direction a conclu et le conseil d'administration a approuvé que, compte tenu de la taille actuelle de la société, de son stade de développement actuel et de l'intérêt actuel des actionnaires, la société n'a pas les ressources nécessaires à l'embauche de personnel additionnel pour corriger cette lacune.

8.2 Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le Règlement 52-109 exige également que le chef de la direction et le chef de l'information financière attestent qu'il leur incombe d'établir et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière pour la Société, que ces contrôles internes ont été conçus de manière adéquate pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, et que la Société a présenté toute modification apportée à ses contrôles internes au cours de sa plus récente période intermédiaire qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Sous la supervision et avec le concours de la direction, y compris le président, chef de la direction, et le chef de l'information financière, nous avons évalué l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière au 30 septembre 2009 et avons conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière comportait une faiblesse importante, laquelle est attribuable à une séparation inadéquate des fonctions relatives tel que mentionné à la section « contrôles et procédures de communication de l'information ».

Afin d'évaluer l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière, la direction s'est servie du cadre de travail reconnu et approprié intitulé Internal Control-Integrated Framework, élaboré par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (« COSO »).

9. Risques et incertitudes

La compagnie doit obtenir un certificat d'autorisation du MDDEP afin de construire son projet de mine à Oka. Il n'y a aucune assurance que le MDDEP émettra ce certificat d'autorisation ou que ce certificat d'autorisation sera émis dans un avenir rapproché.

La compagnie devra solliciter et obtenir de nouveaux capitaux afin d'effectuer la mise en production du projet de mine de niobium d'Oka et de continuer l'exploration/développement d'autres propriétés qu'elle a acquises,

particulièrement le gîte de la propriété Grande Baleine. Étant donné la nature de la demande aux fins d'investissement spéculatif sur le marché de capitaux, il n'y a pas d'assurance que le financement additionnel sera disponible.

Plusieurs facteurs indépendants du contrôle des administrateurs peuvent affecter les résultats et les réalisations désirés dont les prix du marché, les taux de change, les conflits socio-politiques, le marché du ferromolibdène et les approbations des autorités réglementaires.

La compagnie n'a pas renouvelé son option d'achat pour une partie du site orphelin de la St-Lawrence Columbium, qui a expiré le 30 juin 2008, dans l'attente d'une décision du MDDEP relativement à l'émission d'un certificat d'autorisation. Bien que la compagnie ait une entente verbale avec la municipalité d'Oka à l'effet que les parties attendront l'émission du CA avant de finaliser le contrat d'acquisition, il n'y a aucune assurance que la municipalité d'Oka acceptera de renouveler cette option d'achat dans l'avenir dans l'éventualité où le MDDEP émettait un certificat d'autorisation.

La compagnie vise à minimiser ces risques en s'associant avec des firmes de génie conseil d'envergure et d'expérience dans les domaines de l'environnement, de l'ingénierie minière et de conseils juridiques.

10. Autres

Le lecteur est référé aux états financiers et notes aux états financiers pour plus de détails. Ceux-ci sont mis à leur disposition dans le système d'enregistrement de données (SEDAR) à www.sedar.com. De l'information additionnelle relative à la compagnie, y compris sa notice annuelle, peuvent aussi être consultés sur SEDAR à www.sedar.com.



Bernard Coulombe
Administrateur
Président et chef de la direction
Le 2 novembre 2009